LE GRAND BIVOUAC

FESTIVAL DU FILM
DOCUMENTAIRE & DU LIVRE
ALBERTVILLE - SAVOIE - FRANCE

MARCHE ARTISANAL et DU MONDE

19ème édition

15 AU 18 OCT. 2020

LA BAMBOU'HOT
Détend, Soulage, Récure

Un Marché Artisanal et du Monde sous le signe de la couleur, de la diversité et du bien être

Exposer au Village du Grand Bivouac c'est

• Souhaiter rencontrer et accueillir un public de festivaliers, de voyageurs ultra ciblés, curieux et d'habitants du territoire désireux de faire leur marché des sens et petits plaisirs d'ailleurs, avec les fêtes de Noël (et leurs cadeaux attendus...) dans le viseur.
• Développer son activité économique et son projet au sein d'un projet résolument tourné vers l'humain, les relations avec l'Autre. Vous en êtes des acteurs majeurs.
• Entretenir son carnet de contacts, revoir ses précédents clients (ils sont nombreux et fidèles !), étendre son rayonnement et augmenter son réseau pour de futures commandes
• Faire connaître son enseigne, sa marque et travailler sa notoriété. Les ventes se font pendant le salon, bien entendu mais également après, par correspondance et par les liens qui se créeent avec vous.

Le marché artisanal : en deux mots.

Le Marché Artisanal et du bien être est dédié aux produits issus de l'artisanat et du monde, «d'ici ou d'ailleurs». Artisanat, objets d'arts, bijoux, épices, boissons softs ou alcoolisées, produits de bien-être personnel ou intime, gastronomies locales ou exotiques , bien-être, déco, maison, ... Plaids et bijoux tibétains de la région de l'Himalaya (Inde), Maca (Pérou), produits et artisanat du Québec (érable,...) et du Mexique, karité, huiles, textile artisanal mongole, sabra (tissus d'ameublement en agave), cuir (babouches, sacs) du Maroc, les bijoux Touareg du Niger, produits bioéquitables d'Argentine (Maté, Stévia, ...), épices, ...
Le marché artisanal est un évènement très attendu chaque année en octobre à Albertville par les festivaliers et tous les habitants du territoire.

Pour quels exposants ?

Le Marché Artisanal et du Monde est dédié aux entreprises, individuels et ou associations travaillant dans les domaines de l'artisanat, des objets d'arts, bijoux, épices, boissons softs ou alcoolisées, produits de bien-être personnel ou intime, gastronomies locales ou exotiques , bien-être, déco, maison, entretien écologique, goodies et cadeaux ethniques et/ou éco responsables, ...

Chiffres clés 2020

D'une superficie et d'un nombre de stands concédés volontairement limités, le salon s'attache à accueillir les exposants dont les projets et activités sont les plus pertinents avec les convictions du festival et les plus attendus par le public ultra qualifié de ce salon.
• Un chapiteau de 300 m2
• 30 espaces dédiés
• 13 000 à 15 000 visites attendues

LA BAMB

Marché Artisanal et du Monde > Plan

- Mutualisation possible - réservez les stands correspond dans le formulaire
- Tarifs : voir ci dessous et formulaire de réservation en ligne sur www.grandbivouac.com

Tarifs

- Selon la surface :

4m² angle - 580 € à 620 € HT
6m² - 750 € HT
6m² angle - 810 € HT

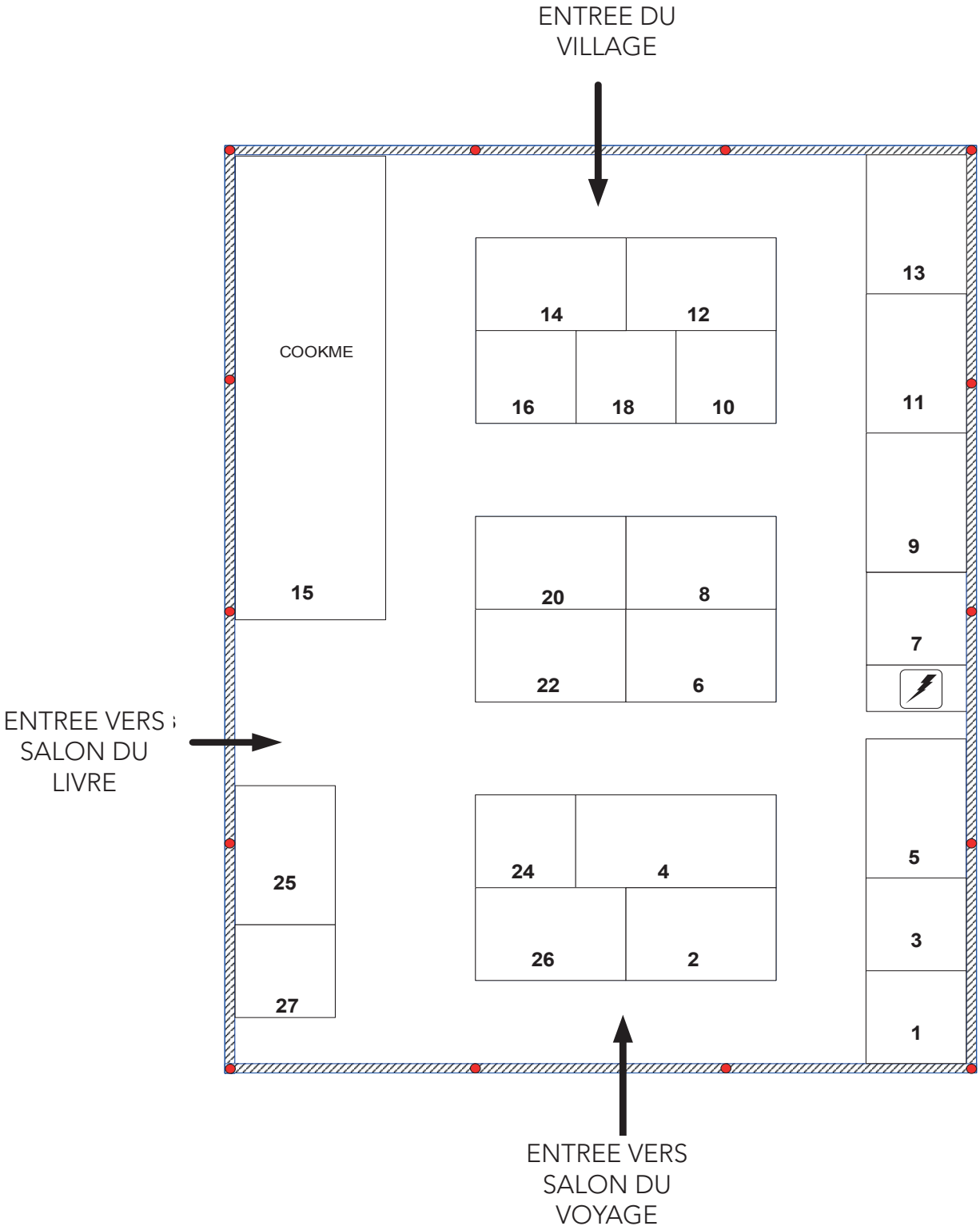

15 AU 18 OCT. 2020

Accueil
Adhérents

Stand > Informations pratiques

Chaque réservation d'espace au Marché Artisanal inclut

Votre stand

• Sous chapiteau chauffé, un module stand choisi sur plan, aux dimensions de votre choix et élimité par des cloisons hautes en fond
• Un ensemble mobilier neutre constitué de 2 tables et 2 chaises par stand (excepté reservations particulières)
• Un éclairage général sous chapiteau
• Un kit de crochets de suspension pour fixer vos éléments de promotion et visiblité
• L'assurance sur le site village
• Le gardiennage, la sécurité et le contrôle d'accès
• Une place de parking véhicule

Des accréditations et invitations

• Trois accréditations pro intégrant l'entrée au village valable pour les 3 jours
• 30 Invitations journée aux salons à l'intention de vos clients et réseaux
• Cocktail d'accueil des exposants le vendredi 16 octobre 2020 à 19:00

Un plan de communication

• Le logo, la base line et un texte de présentation de votre activité sur notre site internet en page exposants 2020 (200 caractères espaces compris)
• Mention de votre présence dans le programme du festival et du salon
• L'intégration de vos informations dans l'ensemble du plan de communication du festival

Horaires d'ouverture au public

Le village et ses salons sont ouverts au public les
• Vendredi 16 octobre 2020 de 9:00 à 19:00
• Samedi 17 octobre 2020 de 9:00 à 19:00
• Dimanche 18 octobre 2020 de 9:00 à 19:00 (départs d'exposants admis à partir de 17:30)

Votre arrivée et montage de stand au grand bivouac

• Arrivée possible le jeudi 15 octobre de 10:00 à 19:00. Le montage est également possible le vendredi matin 16 octobre de 8:00 à 9:00 mais vous ne pourrez stationner votre véhicule auprès du salon (distance environ 100 mètres). Rendez-vous à l'accueil professionnel situé à l'entrée du village, place du pénitencier dans un chalet en bois. Cet accueil est ouvert également les vendredi 16 et samedi 17 octobre de 9:00 à 18:00
• Retirez-y votre dossier pro avec vos accréditations, pass parking, invitations, informations, et autres documents
• Rendez-vous ensuite au village pour votre installation.

Attention

• Aucune installation ne sera possible sans facture de réservation acquittée.
• Le festival ne dispose d'aucun matériel de levage ou de transport. Pour bénéficier d'une prestation de ce type, merci de contacter le grand bivouac à grandbivouac@grandbivouac.org

Vos contacts

• M. Jean Sébastien ESNAULT : 06 03 00 70 80

La Crêperie bio
La Cantine Bio
La Cantine Bio
ALBERTVILLE
RESTAURATION
La Cantine Bio

Conditions Générales de Réservation

LE GRAND BIVOUAC
FESTIVAL DU FILM DOCUMENTAIRE & DU LIVRE
ALBERTVILLE - SAVOIE - FRANCE

Votre réservation en ligne en qualité d'exposant au Salon du Grand Bivouac implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales et du cahier des charges Sécurité Incendie et accès des PMR.

Article 1 - Objets exposés et commercialisés
Le choix des objets exposés est du ressort exclusif de l'exposant. Le Grand Bivouac n'intervient pas quant au contenu des articles exposés dans la mesure où il s'agit de produits ou d'offres en rapport avec le thème du Voyage Aventure d'une part, et où l'exposant respecte le fonctionnement du salon du Livre (voir memento exposants), d'autre part.

Article 2 - Paiement
Un acompte de 60% HT de la location est demandé pour valider l'inscription à réception de facture. Le solde de la facture est payable le 30 avril 2020 au plus tard. Au-delà de cette date, le stand pourra être remis en vente.

Article 3 - Contrat de location et résilitation
Le contrat ne peut être résilié par le locataire à compter de son inscription en ligne. En cas d'impossibilité pour l'exposant d'être présent, l'acompte ne peut être remboursé et est considéré comme acquis. A partir du 30 avril 2020, le montant total de la location est exigible même si, pour quelque raison que ce soit, le locataire renonce à exposer.

Article 4 - Répartition des emplacements
Les stands seront attribués par ordre de retour des inscriptions. Les organisateurs se réservent le droit d'arrondir le coût d'inscription de plus ou moins 10% et la surface commandée, en fonction de l'agencement du salon. Ils pourront déplacer le stand d'un exposant ou en réduire la surface, sans être redevables d'une indemnité quelconque.

Article 5 - Horaires d'ouverture et présence des exposants
Les exposants sont tenus d'assurer une permanence au stand pendant les heures d'ouverture du salon

Article 6 – Aménagement, décoration des stands et matériels
Il appartient aux exposants de procéder à l'aménagement de leur(s) stand(s). Le perçage et l'utilisation d'adhésifs ne sont pas autorisés (prévoir cimaises ou autres pour l'accrochage). Les exposants seront rendus responsables de tout dégât occasionné dans leurs stands. Ces dégâts leur seront facturés. Les stands devront être débarrassés de toutes marchandises et laissés propres à l'issu du salon. Tous détritus et éléments de décoration devront être retirés. Des crochets sont à votre disposition à l'accueil du salon pour accrocher vos décorations éventuelles. Les éléments utilisés dans vos stands –textiles, mobilier, …- doivent être classés à la réaction au Feu (M0 à M4 ou de A à E en Euroclasses). L'attestation de classement ou la facture d'achat justifiant du classement de réaction au feu pourra vous être demandée.

Article 7 - Mobilier
Les commandes pour le branchement électrique, la (les) rampe(s) de trois spots orientables doivent être adressées à l'organisation au moyen du bulletin d'inscription adressé aux exposants avec le dossier de présentation du Salon. Aucune installation électrique en dehors de celles mises en place par l'Organisateur et certifiées ne peut être aménagée par un exposant. Les prolongateurs ou luminaires amenés par les exposants devront être conformes aux Normes NF. Les commandes de mobilier spécifique auprès de notre partenaire GL Events et Square doivent être passées et réglées avant le 31 juillet.

Article 8 - Distribution de matériel publicitaire
Toute distribution de brochures, prospectus, gadgets, etc. est interdite hors du stand, que ce soit dans les couloirs de l'exposition, le hall, à l'extérieur du salon, sur les sites du festival ainsi que dans les parkings.

Article 9 - Dispositions finales
Si le salon ne pouvait avoir lieu en cas de force majeure, les demandes d'inscription seront annulées. L'acompte de 60% du montant de la location versé au Grand Bivouac sera dû. Le solde (40%) sera remboursé à l'exposant.
Les organisateurs ont le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires.

Article 10 - Assurances
Les exposants répondent de tout dommage occasionné à d'autres stands, aux installations, à la personne et aux biens d'autrui, que le dommage ait été causé d'une manière quelconque par eux ou par un tiers commissionné par eux. Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et s'ils le jugent nécessaire, une assurance spécifique couvrant leurs propres biens et matériels exposés. Le Grand Bivouac ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations occasionnées au matériel de l'exposant.

Article 11 – Sécurité
Le Village et les Salons feront l'objet -chaque jour d'ouverture au public- d'une visite de sécurité. Tout exposant s'engage à respecter les consignes et remarques émises par le chargé de sécurité et procéder aux éventuelles modifications d'agencement et/ou d'installation. Le non respect des consignés émises par le chargé de sécurité et relatives à un stand entraineront la fermeture du stand concerné.

Article 12 – Litiges
En cas de contestation et avant toute procédure, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation aux organisateurs.
Tout litige qui n'aurait pu trouver ainsi une solution à l'amiable sera, de convention expresse, du ressort exclusif des tribunaux ordinaires, le droit français étant le seul applicable.

Demande d'informations

Pour
- Vos réservations de stands
- Des Rencontres thématiques sous le chapiteau
- Vos Relations exposants, réservation de mobilier, informations techniques, logistiques
- La Régie publicitaire

Contactez
M. Jean Sébastien ESNAULT
06 03 00 70 80 / 04 79 32 48 64
grandbivouac@grandbivouac.org